



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/107/AFF MAR

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

OBJET : AFFAIRES MARITIMES

Gratuité portuaire en moyenne et basse saison pour les régatiers des clubs situés en Corse et/ou en Sardaigne.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le but de promouvoir les régates insulaires organisées, notamment sous l'égide de la ligue corse de voile, le long du littoral communal, il convient, sous réserve de disponibilité, d'offrir, en moyenne et basse saison portuaire, la gratuité aux régatiers corses et sardes se déplaçant pour participer aux compétitions dans le cadre suivant :

- le bateau est sous contrat annuel ou d'hivernage dans un des ports de Corse ou de Sardaigne ;
- le bateau apparaît dans une liste de régatiers qui sera transmise par l'organisateur ;
- la durée du séjour sera nécessairement inférieure à une semaine ;
- le séjour commencera au plus tôt le dimanche précédant la régata.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver et autoriser la gratuité du port municipal, sous réserve de disponibilité, en moyenne et basse saison portuaire, la gratuité aux régatiers corses et sardes se déplaçant pour participer aux compétitions le long du littoral communal dans le cadre suivant :

- le bateau est sous contrat annuel ou d'hivernage dans un des ports de Corse ou de Sardaigne ;
- le bateau apparaît dans une liste de régatiers qui sera transmise par l'organisateur ;
- la durée du séjour sera nécessairement inférieure à une semaine ;
- le séjour commencera au plus tôt le dimanche précédant la régata.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

